

COMMUNE DE MARGENCEL
Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

Le dix-neuf du mois de février de l'an deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, Mme Anne LEPIZZERA, M. Gérard BAUDET, M. Daniel BROUZE, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, Mme Anita DESUZINGE, Mme Francine JACQUIER, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Secrétaire de séance : Mme Anita DESUZINGE

Date de la convocation : le 11 février 2015

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 JANVIER 2015

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. PERSONNEL

a. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

Le Maire informe le Conseil que la population totale de la commune de Margencel a passé les 2 000 habitants. Par conséquent, pour nécessité de service, il convient de créer un nouveau poste d'ATSEM de 1^{ère} classe (Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles) à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2015.

Le Conseil,

- vu le tableau des effectifs,
- décide d'ouvrir un nouveau poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2015,
- charge M. le Maire de nommer une personne ayant réussi le concours d'ATSEM après publicité au Centre de Gestion 74.

b. EMBAUCHE D'UN SAISONNIER

M. le Maire informe le Conseil qu'un agent des services techniques a renouvelé sa disponibilité au 1^{er} mars 2015. Pour les besoins du service, il faudrait employer un saisonnier pour la période estivale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- créer un emploi non permanent au sein des services techniques pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent des espaces verts du 13.04.2015 au 11.10.2015, CDD de 6 mois à temps complet (35h).
- charge M. le Maire de nommer une personne après publication d'une annonce.

III. FINANCES

a. VENTE DE FOND DE COMMERCE

M. le Maire expose au Conseil une demande formulée par M. BRASIER actuellement délégataire de la DSP (Délégation de Service Public) au restaurant du Redon (à Sechex). En effet, ce dernier souhaiterait acquérir le fond de commerce du restaurant.

Un débat est alors lancé pour savoir s'il faut que la commune continue ou non à conserver ce fond. Cependant, tous les renseignements au niveau des services de l'Etat n'ont pas encore été réunis pour connaître les démarches à effectuer. Aussi, le Conseil n'est pas en mesure de se positionner sur cette demande.

Cependant, ce dernier autorise M. le Maire à continuer les recherches.

b. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DON DU SANG

M. Bertrand JACQUET expose au Conseil une demande de Mme Marguerite BEGAIN, présidente de l'association des Donneurs de Sang. En effet, cette année, c'est le 40^{ème} anniversaire de l'association et le 28 mars prochain aura lieu l'Assemblée Départementale à la Salle des Fêtes de Margencel.

Lors de cet évènement, 22 personnes seront récompensées pour leurs nombreux dons effectués.

Un buffet campagnard, réalisé par l'association l'Arche à Gojon, sera servi. Et offert aux donateurs de sang de la Commune.

Par ailleurs, Mme Marguerite BEGAIN demande si la municipalité pourrait offrir l'apéritif.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Donneurs de Sang.
- charger M. le Maire de mandater cette subvention.

c. SUBVENTION TARTENCELLOISE

L'association USM (Union Sportive de Margencel) organise la Tartencelloise, le 26 avril prochain. Le Maire informe le Conseil qu'une subvention d'équilibre a été demandée à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- verser une subvention de 500 € à l'USM,
- charger M. le Maire de mandater cette subvention.

d. PARTICIPATION AU SIDISST

M. le Maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon (SIDISST) se réunira la semaine prochaine. Par conséquent, le montant de la participation de la Commune sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

e. TRAVAUX ONF

M. Franck BOUCHET rappelle au Conseil que 26 ha de bois sont gérés par l'Office National des Forêts (ONF) sur la commune.

Comme chaque année, un programme d'actions est présenté. Cette année, c'est sur la parcelle n°2 que les travaux auront lieu.

Le but étant de dégager les accès aux bois et de dégager des régénérations naturelles suite aux coupes rases.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, décide :

- de retenir le devis de l'ONF pour un montant de 3450.00 € HT.

IV. ACQUISITION DE PARCELLES – CHEMIN DES BUISSONS

M. Bernard MASSOULIER expose au Conseil qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle A800 pour 93 m² afin de régulariser la largeur de la voirie chemin des Buissons. En effet, depuis des années, une partie de la voirie passe sur une propriété privée.

Il propose d'acquérir ces terrains au prix de 35 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
- considérant qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus afin de régulariser la limite de propriété par rapport à la voirie existante,
- décide d'acquérir ces parcelles au prix de 35 € le m²,
- décide de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative,
- donne pouvoir à M. le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,
- décide que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

V. DECLARATION D'ABANDON DE TERRAIN

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une bande de terrain, incorporée au chemin de la Renouillère sur la commune de Sciez, désormais terres vaines et vagues au sens de l'article 1401 du Code Général des Impôts, figurant au cadastre à la section BZ, sous le numéro 35, au lieudit « Résidence de la Renouillère », pour une contenance de 04 a 18 centiares (ancien AH 131 lui-même tiré du AH 46) peut être intégrée dans le domaine public de la commune de Sciez par le biais d'une déclaration d'abandon conformément à l'article 1401 du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'abandon de la parcelle BZ35,
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette procédure d'abandon manifeste, prévue à l'article 1401 du Code Général des Impôts, au profit de la commune de Sciez,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à la procédure d'abandon manifeste.

VI. ORGANISATION DU 13 JUILLET

Chaque année, une association est proposée pour récolter les bénéfices de la vente des repas de la soirée du 13 juillet. M. le Maire fait part au Conseil d'une demande de l'association « Les Roses du Léman » qui va participer au Trophée Roses des Sables, rallye à bord d'un 4x4, réservé aux femmes, qui se déroulera au Maroc du 8 au 18 octobre 2015, le but étant de soutenir la Croix Rouge (apporter 10kg de denrées sur le lieu de départ), les Enfants du Désert (distribuer 50 kg de produits d'hygiène, vêtements jouets, matériels scolaires) et la recherche pour le Cancer du Sein (remporter 1 € par kilomètres parcourus).

Par ailleurs, le Conseil constate que depuis quelques années, cette soirée est moins fréquentée.

M. le Maire propose au Conseil de créer un groupe de travail afin de la moderniser.

Se proposent : M. Bertrand JACQUET, M. Franck BOUCHET, Mme Anita DESUZINGE, Mme Séverine LATOUR, M. Daniel BROUZE.

VII. INFORMATION P.L.U.i.

M. le Maire rappelle au Conseil le courrier du SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) relatif au PLU (Plan Local d'Urbanisme). En effet, ce dernier doit être révisé pour être en conformité avec le Grenelle de l'Environnement et en compatibilité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). La commune a jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour réviser son PLU. Si la commune ne le révisé pas, il y aura un retour au RNU (Règlement National d'Urbanisme) donc aux règles d'urbanisme limitées et une instruction par l'Etat.

Par ailleurs, dans une réflexion intercommunale, la CCBC (Communauté de Communes du Bas Chablais) pourrait réaliser un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour l'ensemble des 17 communes membres de la CCBC. Dans ce cas, la CCBC doit s'engager au plus tard avec le 31 décembre 2015 pour une approbation jusqu'au 31 décembre 2019. Il est a rappelé que c'est une volonté de l'Etat de créer des PLUi. Ce serait très intéressant, plus cohérent et aurait pour but d'homogénéiser les règlements. Ce serait un raisonnement sur l'ensemble du territoire donc, définir ensemble un rythme de construction, les secteurs propices au développement économique ou à protéger...

En parallèle, M. le Maire rappelle au Conseil le projet de Communauté d'Agglomération entre la ville de Thonon, la CCBC et la CCCL (Communauté de Communes des Collines du Léman).

VIII. POINT TRAVAUX

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil de l'avancée des travaux suivants :

- l'isolation phonique de la deuxième pièce de la cantine scolaire a été réalisée pendant les vacances scolaires,
- la route de Jouvernex sera ouverte à partir de vendredi 20 février à midi. Les travaux devant prendre fin, fin février auront probablement 1 semaine de retard.
- Il en est de même pour les travaux sur la route Neuve.

IX. QUESTIONS DIVERSES

CRECHE

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil que les travaux de la Crèche avancent bien malgré 1 mois de retard. L'ouverture est toujours fixée en septembre prochain. La DSP (Délégation de Service Public) pour la gestion sera décidée prochainement.

TRAVAUX ROUTES DE BISSELINGES-REVACHAUX-RONSUAZ

M. Le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique de présentation du projet routier des travaux de sécurisation aura lieu à l'auditorium du Collège Théodore MONOD, à Margencel, le mardi 3 mars prochain à 19h30. Des invitations seront envoyées aux riverains et de l'affichage sera présent sur les panneaux communaux pour les personnes susceptibles d'être intéressées.

ENQUETE

M. Daniel BROUZE a eu écho de passage de jeunes dans les habitations de Margencel. M. le Maire informe le Conseil que des lycéennes du Lycée les 3 Vallées de Thonon sont en train de réaliser une enquête de satisfaction sur les services de la Mairie. Elles passent dans les habitations et présentent le questionnaire.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 25 mars 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

